

ZAN

EN BRETAGNE

De la théorie
à l'action !



Comment se loger
et entreprendre
en préservant les sols ?

PARTICIPEZ

au livre blanc des solutions sur
atelier.bretagne.bzh

Consultation en ligne jusqu'au 20 juin 2025

CONFÉRENCE
RÉGIONALE
GOUVERNANCE
FONCIER



COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION ?

La consultation est ouverte en ligne jusqu'au 20 juin
sur la plateforme de participation régionale l'Atelier Breton.



Connectez-vous sur <https://atelier.bretagne.bzh/>
puis créez votre compte pour contribuer.

Parcourez les propositions qui vous interpellent le plus,
partagez votre avis et contribuez au débat.

Qui peut participer ?

LES ACTEURS PUBLICS

Collectivités territoriales
(élu-es et agent-es)
Services de l'état et agences publiques
Organismes environnementaux et agricoles

LES ACTEURS PRIVÉS

Promoteurs immobiliers
Aménageurs
Professionnel-les du foncier et de l'immobilier
Exploitants et experts agricoles et forestiers
Autres secteurs économiques

N'hésitez pas à partager cette consultation
aux personnes concernées autour de vous !

La consultation est ouverte du 22 avril au 20 juin 2025.

UNE CONSULTATION RÉGIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)



Comment **améliorer la vie des bretonnes et bretons,**
mieux protéger l'environnement
et construire **un nouveau modèle économique**
dans la perspective de la sobriété foncière ?



Pour relever ensemble ces défis, la Conférence Régionale de Gouvernance du foncier en Bretagne (voir en dernière page) souhaite **se tourner vers les acteurs et actrices de terrain** pour poser le diagnostic et formuler des **propositions concrètes**.

Et si nous, élu-es, professionnel-les, expert-es de l'aménagement et du foncier en Bretagne, nous prenons la parole pour exprimer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qu'il faut changer, développer, et les outils qu'il reste à inventer ?

L'objectif : construire ensemble un « **Livre blanc du foncier en Bretagne** » pour faire bouger les lignes et faire évoluer tous les outils (locaux, régionaux, nationaux) au service de la sobriété foncière et de l'aménagement des territoires.

La démarche est simple :



- > Prononcez-vous sur des propositions concrètes
- > Commentez et ajoutez de nouvelles propositions

LES GRANDS THÈMES ABORDÉS

MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

AVEC LE ZAN

- **Axe 1** Vers un ZAN « qualité des sols »
- **Axe 2** Au-delà de la planification, un effort collectif
- **Axe 3** Mieux prévenir, éviter, réduire et compenser les impacts

AMÉLIORER LA VIE DES BRETONNES ET DES BRETONS

AVEC LE ZAN

- **Axe 1** Faire évoluer nos procédures d'urbanisme
- **Axe 2** Vers un renforcement de la densification douce et la mixité des espaces
- **Axe 3** Acculturation, connaissance et acceptabilité du ZAN

TROUVER UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

AVEC LE ZAN

- **Axe 1** Ajuster le système de dotations de l'État pour encourager la logique ZAN
- **Axe 2** À la recherche d'une contribution des grands financeurs privés
- **Axe 3** Une taxation solidaire pour financer la résilience de la Bretagne
- **Axe 4** Des mécanismes de financement innovants pour rationaliser les objectifs ZAN

QUELQUES PROPOSITIONS À RETROUVER SUR L'ATELIER BRETON

Proposition 1

Créer un Indice de Valeur Écologique/ Agronomique du Sol (IVEAS) pour caractériser le niveau de priorité en termes de protection ou de renaturation

Proposition 7

Passer la notion de ZAN de l'échelle de la planification à l'échelle du projet

Proposition 18

Créer un opérateur régional unique de renaturation et une banque de compensation régionale

Proposition 17

Créer un dispositif ZANOUS (Zones d'Activités Nouvelles, Ouvertes, Urbaines et Solidaires) permettant d'accueillir des logements et services dans les Zones d'Activités Économiques bretonnes

Proposition 23

Lancer une étude régionale sur la forme urbaine et l'habitat désirable de demain pour sortir de la dichotomie « tous-tes en logement collectif » versus « tous-tes en pavillonnaire »

Proposition 1

Réformer le PLU et instituer le Nouveau Plan Local d'Utilisation des Sols (NPLUS) pour optimiser la mutabilité foncière et les potentiels de densification

Proposition 9

Étendre le régime fiscal du logement locatif intermédiaire « institutionnel » aux investisseurs privés

Proposition 12

Réformer l'application des taxes permettant la captation d'une partie de la plus-value issue de l'artificialisation

Proposition 2

Moduler le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les projets d'investissement concourant aux objectifs de transition écologique et l'ouvrir à toutes les dépenses d'investissement

Ces propositions vous interpellent ?
Découvrez les toutes sur l'Atelier Breton
et donnez votre avis !



QU'EST-CE QUE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE ?

Instaurée par la loi ZAN du 20 juillet 2023, la CRG est une instance de gouvernance mobilisée sur tous les sujets liés à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Collectif de référence sur son territoire, la CRG bretonne regroupe 41 membres élu-es, représentant-es des collectivités locales, des Conseils départementaux, des SCoT et de l'État. Elle est co-présidée par la Région Bretagne et les SCoT.

Une question ? Contactez-nous !

Région Bretagne
Direction de l'Aménagement
tél. 02 22 93 98 30
territoires@bretagne.bzh

CONFÉRENCE
RÉGIONALE
GOUVERNANCE
FONCIER



Avec la participation de la Banque des territoires